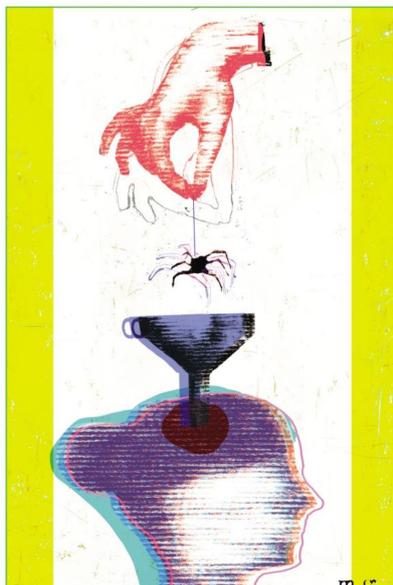


Faux souvenirs, vraie emprise

Par Emmanuel Fansten — 23 août 2016



Faux souvenirs, vraie emprise Michel Galvin

Après avoir relié plusieurs cas d'abus de faiblesse, la police a découvert en 2010 l'existence d'un système d'escroquerie orchestré par une thérapeute experte dans l'art d'influencer ses patientes.

Les premiers soupçons remontent à l'automne 2009. Dans ces territoires déshérités du nord de la France, les gendarmes de la Section de recherches de Lille ont la triste habitude d'enquêter sur des affaires de mœurs sordides. Ce jour-là, c'est Emeline A. (1), 35 ans à l'époque, qui vient les voir et leur explique calmement : « *Je suis ici pour vous dire tout ce que je sais sur les agissements d'un réseau de pédophilie qui tue des enfants.* »

Ancienne cadre chez BNP Paribas, cette femme au discours clair et aux mots choisis affirme avoir été elle-même victime de ce réseau dans son enfance, et va jusqu'à

mettre en cause ses parents dans l'organisation de faits atroces : orgies avec mineurs, sacrifices d'enfants, avortements forcés, expériences sur le cerveau, et même magie noire.

Aucune de ces accusations n'étant étayée par un début de preuve, les gendarmes pensent aussitôt au phénomène des « *faux souvenirs induits* ». Cette technique, bien connue de la mouvance sectaire, consiste à faire croire à une personne que sa souffrance psychologique provient d'un traumatisme dont elle ne se souvient plus. Une thérapie déviante qui vise à faire rompre le patient avec sa famille pour mieux le mettre sous emprise.

Psychothérapies sauvages

Rapidement, les enquêteurs font le rapprochement avec d'autres dossiers étrangement similaires. Au cours des mois précédents, plusieurs plaintes pour « *abus de faiblesse* » enregistrées à Paris présentent en effet de nombreux points communs avec le récit livré devant les gendarmes lillois. Les victimes, des femmes pour la plupart, décrivent toutes le même scénario : des séances de kiné ou d'ostéopathie prodiguées par une certaine Marie-Christine P., qui glissent peu à peu vers des psychothérapies sauvages. Au fil de ces rendez-vous hebdomadaires, réglés 100 euros en espèces, la thérapeute conduit invariablement ses patientes à raconter des souvenirs qu'elles n'ont jamais vécus, toujours en lien avec des abus sexuels prétendument subis durant l'enfance. « *Elle m'a fait comprendre que ma mère avait cherché à me tuer quand j'étais dans son ventre* », relate l'une des victimes dans sa plainte. « *J'en suis arrivée à accuser mon père de viol sur ma personne* », confesse une autre. A chaque fois, la « *rupture* » avec l'environnement familial et amical est présentée par Marie-Christine P. comme la seule voie possible vers la « *guérison* ». Les patientes sont alors incitées à faire un « *procès* » à leurs parents, voire à les « *briser* » par tous les moyens.

Saisis de l'enquête en janvier 2010, les policiers de l'Office central de la répression de la violence aux personnes (OCRVP) ne tardent pas à relier directement les plaintes parisiennes à l'affaire lilloise. Car la femme qui s'est présentée spontanément aux gendarmes du Nord, Emeline A., connaît elle aussi très bien Marie-Christine P., la thérapeute adepte des faux souvenirs. Elle l'a consultée la première fois au début des années 2000 à la suite d'une chute de cheval, en qualité de kinésithérapeute. Mais les massages aux cervicales ont rapidement dérivé vers des séances de confession de plus en plus intrusives. Puis, comme les autres patientes de Marie-Christine P., Emeline A. en est arrivée à détester viscéralement ses parents. Face aux policiers de l'OCRVP qui l'auditionnent à nouveau, l'ancienne directrice financière décrit une mère « *perverse* » véhiculant des rumeurs à son encontre pour l'empêcher de dévoiler les activités de son réseau pédophile. Une génitrice prête à tout pour « *éliminer les témoins gênants de ses crimes* » et qui bénéficierait, selon elle, d'un « *réseau infiltré dans les RG, la police, la justice et chez les experts psychiatriques* ». Un cas d'école de faux souvenirs induits.

Mais plus encore que la paranoïa aiguë d'Emeline A., ce sont les sommes colossales versées à sa guérisseuse qui intriguent les enquêteurs. En à peine un an, la patiente de Marie-Christine P. a retiré près de 800 000 euros en liquide. Une somme repérée grâce à un signalement de Tracfin, le service antiblanchiment de Bercy. Lors des perquisitions menées au domicile parisien et dans la résidence secondaire de la thérapeute, les gendarmes mettront la main sur de grosses sommes en espèces. Dans un procès verbal de synthèse, ils mentionnent également « *de fortes incohérences entre les activités de consultante alléguées par Marie-Christine P. et son train de vie élevé* ». Un train de vie qui doit beaucoup à la fascination exercée sur ses patientes, toutes de plus en plus généreuses.

Contrats de consulting

À l'époque, en dehors d'Emeline A., une dizaine de personnes gravitent en permanence autour de la thérapeute. L'une s'est retrouvée « *complètement dépouillée* » de ses biens et de ses bijoux qui recelaient de « *mauvaises ondes* ». Une autre a cédé son appartement parisien pour 66 000 euros à sa bienfaitrice, qui le revendra sept fois plus cher deux ans plus tard. Une troisième ira jusqu'à lui verser intégralement sa prime de licenciement de 75 000 euros. « *Une des particularités de la présente procédure est le profil social des plaignantes et des témoins qui sont pour la plupart issus de milieux socio-culturels privilégiés* », souligne la juge dans son ordonnance de renvoi. Face aux enquêteurs, plusieurs anciennes patientes ont raconté en détail comment Marie-Christine P. asseyait peu à peu son emprise, de l'introduction initiatique dans son premier cercle aux séances d'humiliation collective. Les fidèles les plus chanceux pouvaient alors espérer être invités dans sa maison de campagne, présentée comme un lieu « *détecteur de vérité* ». Un groupe soudé, constitué de « *personnes piliers* » chargées de jouer les rabatteuses dans leur environnement professionnel. Parmi elles, Emeline A. semble s'être montrée la plus efficace.

Après avoir passé sept ans à la BNP à la fin des années 90, la jeune femme réintègre la banque en 2004 comme chargée de mission. Quelques mois plus tard, elle est nommée numéro 2 d'Artegy, filiale de la BNP spécialisée dans la location de véhicules industriels, qui affiche plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Marie-Christine P., qui a créé entre-temps sa société de conseils, sent immédiatement l'avantage qu'elle peut tirer de cette promotion. Grâce à sa patiente et amie Emeline A., qui a la main sur les recrutements, plusieurs membres du groupe vont être embauchées à leur tour chez Artegy, alors en pleine restructuration. Trois d'entre elles seront même directement propulsées au comité exécutif de l'entreprise. Selon l'une de ces nouvelles recrues entendues par les enquêteurs, Marie-

Christine P. « *orchestre* » tout au cours de cette période, chaque membre du groupe lui reversant une partie de son salaire. Plus troublant encore, la société de la thérapeute, Sorcom, va signer plusieurs contrats de consulting pour Artegy, pour un montant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Étrangement, ce volet du dossier est à peine évoqué dans l'ordonnance de renvoi visant Marie-Christine P., la juge d'instruction se contentant de rappeler que plusieurs de ses patientes ont rejoint l'entreprise au même moment. En revanche, BNP Paribas a diligenté de son côté une enquête interne en juin 2007. Le rapport confidentiel, que *Libération* a pu consulter, s'étonne du choix de Sorcom « *en dépit de sa création récente et de son faible chiffre d'affaires* », précisant pudiquement « *qu'il n'a pas été possible d'apprécier l'adéquation du prix facturé au regard des prestations fournies* ». En réalité, au moins 1,3 million d'euros ne correspondent à aucune prestation. Dans le cadre de cet audit interne, une note fait d'ailleurs explicitement état d'un soupçon de fraude à l'encontre d'Emeline A. « *L'opportunité d'une intervention des affaires juridiques du groupe pour examiner les voies d'action contre Sorcom doit être évaluée sans délai* », conclut le document. Mais la BNP n'engagera finalement aucune action en justice, sans doute soucieuse d'éviter toute mauvaise publicité. Aucune trace non plus de l'argent englouti dans l'escroquerie. « *Une grande partie des sommes en espèces évoquées dans ce dossier n'ayant pas été retrouvées, les enquêteurs estiment probable, à la vue de la fréquence des voyages en Thaïlande et au Laos de Marie-Christine P. [...], que cet argent a été investi ou conservé à l'étranger* », note simplement la juge.

« *Le fait qu'on ait perdu la trace de l'argent ne doit pas occulter la dangerosité de ces techniques de sujétion très subtiles*, estime Olivier Morice, avocat de plusieurs victimes. *Dans ce dossier, les éléments caractéristiques de l'emprise sectaire sont tous réunis.* » De son côté, l'avocate de Marie-Christine P., **Marie Dosé**, se contente d'indiquer qu'elle plaidera la relaxe, les faits d'abus de faiblesse n'étant pas caractérisés selon elle.

Une dizaine de personnes se sont constituées partie civile, dont Emeline A. Mais contrairement aux autres, cette dernière l'a fait uniquement pour accéder au dossier judiciaire et ne se considère pas comme victime. Elle a beau avoir rompu avec toute sa famille, puis été licenciée après l'affaire Artegy, Emeline A. considère toujours celle qui lui a révélé son véritable passé comme une « *femme intègre et brillante* ». Prévu début septembre à Paris, le procès de la thérapeute vient à nouveau d'être renvoyé de trois mois. ♦